

La mairie veut excercer son droit de preemption.

Par lulu_old, le 26/12/2007 à 17:10

Nous avons depuis 6 mois une maison à vendre. Maintenant que nous avons un acheteur et que nous avons signé un compromis de vente chez le notaire, la mairie veut excercer son droit de préemption de nous racheter la maion. Pouvons nous refuser de lui vendre?

Par uschi, le 13/02/2008 à 13:24

oui en arretant la vente vous ne pouvez vous opposer a un droit de préemption sauf annuler la vente

bon courage